

DIRECTION GÉNÉRALE

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2026 - 011

Céline VIGNÉ
Directrice des Centres Hospitaliers
de VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU
et du PILAT RHODANIEN

Projet de contractualisation interne

Magdelène HUSTACHE
Chargée des Affaires Générales
et de la Communication
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : m.hustache@ch-vienne.fr

Le Directeur,

Vanessa MORISOT
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et suivants
- Vu le document de présentation relatif à contractualisation interne et joint en annexe,
- Après concertation avec le Directoire en sa séance du 3 février 2026,

Élodie GUEDES
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec.direction@ch-vienne.fr

Approuve le projet de contractualisation interne.

Fait à Vienne, le 4 février 2026.

Céline VIGNÉ
Directrice Générale

